NOTICE D'INSTRUCTION FR

Ces chaussures de qualité ont été fabriquées avec tous les soins de Mille SAS, pour répondre à vos exigences.
Le marquage CE apposé sur ce produit signifie qu'il satisfait aux exigences essentielles prévues par le Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle (innocuité, confort, solidité, sécurité, protection contre les risques de chute par glissade) et que ce produit a été soumis à un examen UE de type par un organisme notifié : CTC (N°0075) - 4, rue Hermann Frenkel - 69367 LYON Cedex 07 – France. Déclaration de conformité UE disponible sur **www.gastonmille.com**, par produit et par lot de production.

Le marquage EN ISO 20345 : 2011
selon le cas apposé sur ce produit garantit
• en termes de confort et de solidité, un niveau de performance défini par une norme européenne harmonisée,
• la présence d'un embout de protection des orteils offrant une protection contre les chocs équivalent à 200 joules et les risques d'écrasement sous une charge maximale de 1500 daN.

Le marquage EN ISO 20346 : 2014
selon le cas apposé sur ce produit garantit
• en termes de confort et de solidité, un niveau de performance défini par une norme européenne harmonisée,
• la présence d'un embout de protection des orteils offrant une protection contre les chocs équivalent à 100 joules et les risques d'écrasement sous une charge maximale de 1000 daN.

Le marquage EN ISO 20347 : 2012
selon le cas apposé sur ce produit garantit
• en termes de confort et de solidité, un niveau de performance défini par une norme européenne harmonisée

SB : exigences fondamentales
Pour les chaussures de classification I (cuir et autres matières), certains marquages sont regroupés sous les symboles combinés suivants :
S1 = arrière fermé + A + E + FO
S2 = S1 + WRU
S3 = S2 + P + semelles à crampons
Pour les chaussures de classification II (tout caoutchouc ou tout polymère), certains marquages sont regroupés sous les symboles combinés suivants :
S4 = A + E + FO + arrière fermé
S5 = S4 + P + semelles à crampons

PB : exigences fondamentales
Pour les chaussures de classification I (cuir et autres matières), certains marquages sont regroupés sous les symboles combinés suivants :
P1 = arrière fermé + A + E + FO
P2 = P1 + WRU
P3 = P2 + P + semelles à crampons
Pour les chaussures de classification II (tout caoutchouc ou tout polymère), certains marquages sont regroupés sous les symboles combinés suivants :
P4 = A + E + FO + arrière fermé
P5 = P4 + P + semelles à crampons

OB : exigences fondamentales
Pour les chaussures de classification I (cuir et autres matières), certains marquages sont regroupés sous les symboles combinés suivants :
O1 = arrière fermé + A + E
O2 = O1 + WRU
O3 = O2 + P + semelles à crampons
Pour chaussures de classification II (tout caoutchouc ou tout polymère), certains marquages sont regroupés sous les symboles combinés suivants :
O4 = A + E + arrière fermé
O5 = O4 + P + semelles à crampons

Toutefois, pour certaines applications, des exigences additionnelles peuvent être prévues. Pour connaître le degré de protection que vous offre cette paire de chaussures, reportez-vous au tableau ci-dessous :

CHAUSSURE ENTIÈRE	
P	Résistance à la perforation
SRA	Résistance au glissement sur des carreaux céramiques recouverts d'une solution de sulfate de Lauryl
SRB	Résistance au glissement sur un sol en acier recouvert de glycérol
SRC	SRA + SRB
A	Chaussures antistatiques
C	Chaussures conductrices
HI	Isolation du semelage contre la chaleur
AN	Protection des malléoles
M	Protection du métatarse
WR	Résistance à l'eau
CI	Isolation du semelage contre le froid
CR	Résistance à la coupure
E	Capacité d'absorption d'énergie du talon
TIGE	
WRU	Absorption et pénétration d'eau
SEMELLE DE MARCHE	
FO	Résistance aux hydrocarbures
HRO	Résistance à la chaleur par contact direct

Ne sont couverts que les risques pour lesquels le symbole correspondant figure sur la chaussure.

Ces garanties sont valables pour des chaussures en bon état et notre responsabilité ne saurait être engagée pour toutes les utilisations non prévues dans le cadre de la présente notice d'utilisation. L'utilisation d'accessoire non prévu à l'origine, tel que première anatomique amovible, peut avoir une influence sur les fonctions de protection notamment pour les symboles A et C.

› INNOCUITÉ
Le produit en votre possession est en conformité avec l'annexe XVII du Règlement européen REACH.

› RÉSISTANCE AU GLISSEMENT
En l'absence d'indication sur le niveau de résistance au glissement (SRA, SRB ou SRC) sur l'étiquette de marquage cela implique que cette chaussure a été conçue pour un usage particulier et destinée à être utilisée sur des sols mous (sable, boue, etc...) à l'extérieur et en plein air sur sols meubles. Cet article n'est pas conçu pour protéger contre les risques de chute par glissade sur sols industriels. En cas de nécessité, veuillez nous consulter.

AVERTISSEMENTS

› ANTI-PERFORATION
La résistance à la perforation de cette chaussure a été mesurée dans un laboratoire utilisant une pointe tronquée de diamètre 4,5 mm et une force de 1100 N. Des forces supérieures ou des pointes de diamètre inférieur augmentent le risque de perforation. Dans de telles circonstances des mesures préventives alternatives doivent être considérées. Deux types d'insert anti-perforation sont actuellement disponibles dans les chaussures EPI. Les inserts métalliques et les inserts réalisés à partir de matière non métallique. Les deux types répondent aux exigences minimales de perforation définies dans la norme marquée sur la chaussure mais chaque type à des avantages et des inconvénients incluant les points suivants :
• Métallique : est moins affecté par la forme de l'objet pointu/risque (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, l'aspérité) mais compte-tenu des limites de fabrication ne couvre pas la surface inférieure globale de la chaussure ;
• Non-métallique : peut-être plus léger, plus flexible et fournir une plus grande surface de couverture en comparaison de l'insert métallique mais la résistance à la perforation peut varier en fonction de la forme de l'objet/risque pointu (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, …).
Pour plus d'information sur le type d'insert anti-perforation utilisé sur votre chaussure merci de contacter le fabricant ou le fournisseur déclaré dans cette notice d'utilisation.

› RÉSISTANCE À L'EAU
Les propriétés de résistance à la pénétration et à l'absorption d'eau (WRU, S2, S3...) ne concernent que les matières de tige et ne garantissent pas une étanchéité globale de la chaussure.

› SEMELLE DE PROPRETÉ
Si votre chaussure est équipée d'une semelle première de propreté amovible, les essais ont été effectués avec la semelle de propreté en place. Par conséquent, la chaussure ne doit être portée qu'avec la semelle de propreté en place et celle-ci ne doit être remplacée que par une semelle de propreté comparable, fournie par notre société.
Si votre chaussure n'est pas équipée de semelle de propreté, les essais ont été effectués sans semelle de propreté. Attention, l'ajout d'une semelle de propreté (une semelle à des fins orthopédiques ou une orthèse plantaire par exemple) peut affecter les propriétés de protection des chaussures.

› INSTRUCTIONS D'UTILISATION
Toujours vérifier soigneusement avant utilisation que les chaussures ne présentent pas de signes de détérioration comme par exemple un début de fissuration prononcée et profonde de la tige, des coutures fendues défectueuses, la présence de fissures sous la semelle de marche.
Ne jamais utiliser une chaussure dont vous savez qu'elle a été détériorée. Par ailleurs, il est facile de vérifier de temps en temps l'intérieur des chaussures à la main, dans le but de déceler une détérioration de la doublure ou des bords coupants dans la zone de protection des orteils qui pourraient provoquer des blessures.

› INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN
Pour un entretien optimal, il est conseillé aux utilisateurs de nettoyer ces chaussures, comme indiqué ci-après :
- cirer ou graisser (si cuir lisse ou pigmenté),
- éliminer la terre, le ciment, ou autre, en brossant les particules déposées dans la journée,
- laisser sécher les chaussures de façon ouvertes sans être au contact direct d'une source de chaleur.
En cas de non utilisation, stocker ces chaussures dans un endroit sec et ventilé.

› PÉRIODE D'OBSOLESCENCE
La date limite d'obsolescence de ce produit est de 6 ans à la date du marquage figurant sur la chaussure, dans des conditions de stockage ventilé, à l'abri de l'humidité et des UV, à des températures tempérées.

PROPRIÉTÉS ÉLECTRIQUES

› CHAUSSURES ANTISTATIQUES
Il convient d'utiliser des chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques, par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation par exemple, de substances ou vapeurs inflammables et si le risque de choc électrique d'un appareil électrique ou d'un élément sous tension n'a pas été complètement éliminé. Il convient cependant de noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. Il convient que ces mesures, aussi bien que les essais additionnels mentionnés ci-après doivent faire partie des contrôles de routine du programme de prévention des accidents sur le lieu de travail.
L'expérience démontre que, pour le besoin antistatique, le trajet de décharge à travers un produit ait, dans des conditions normales, une résistance inférieure à 1000 MΩ à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 100 KΩ est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre le choc électrique dangereux ou contre l'inflammation, dans le cas où un appareil électrique devient défectueux lorsqu'il fonctionne à des tensions inférieures ou égal à 250 V. Cependant, dans certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrait se révéler inefficace et que d'autres moyens doivent être utilisés pour protéger, à tout moment, le porteur.
La résistance électrique de ce type de chaussure peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou par l'humidité. Ce type de chaussure ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir sa mission de dissipation des charges électrostatiques et une certaine protection pendant toute sa durée de vie. Il est conseillé au porteur d'établir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à intervalles fréquents et réguliers.
Les chaussures appartenant à la classe I peuvent absorber l'humidité et peuvent devenir conductrices si elles sont portées pendant de longues périodes dans des conditions humides.
Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où les semelles sont contaminées, il convient que le porteur vérifie les propriétés électriques de ses chaussures avant de pénétrer dans une zone à risque.
Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, il convient que la résistance du sol n'annule pas la protection fournie par les chaussures.
A l'usage, il convient qu'aucun élément isolant, à l'exception d'une chaussette normale, ne soit introduit entre la semelle première et le pied du porteur. Si un insert est placé entre la semelle première et le pied, il convient de vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure / insert.

MILLE SAS – 69, rue Marcel Valérian – PA de la Grange Blanche – 84350 COURTHEZON – France
www.gastonmille.com (UPDATE 2019 MAI)